

# **TÉLÉGRAMME DU CEPLIS**

## **EDITION SPECIALE**



Conseil Européen des  
Professions Libérales  
Coudenberg 70  
1000 Bruxelles  
Tel: +32.2.511.44.39  
Email : [ceplis@scarlet.be](mailto:ceplis@scarlet.be)  
<http://www.ceplis.org>

Date: 31/07/2013

Pages: 11 pages

N°14/13

# **Horizon 2020**



- Le Parlement et le Conseil de l'Union européenne trouvent un accord sur le futur programme de financement de la recherche
- *Un tour d'Horizon 2020*
- *Entrepreneurship 2020: Aperçu du programme*

## Le Parlement et le Conseil de l'Union européenne trouvent un accord sur le futur programme de financement de la recherche

**Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont finalement trouvé un accord politique sur le fameux "Horizon 2020", un programme cadre de financement des projets de recherche et d'innovation pour la période 2014-2020. Le programme doit encore être avalisé au niveau politique par le COREPER (Comité des représentants permanents) et ensuite voté par le Parlement européen et le Conseil. Tout porte à croire que ce processus sera finalisé avant la fin de 2013, comme cela était prévu précédemment.**

**Horizon 2020** est une initiative phare de la stratégie **Europe 2020** qui a été proposée par la Commission européenne en 2011 pour financer les projets de recherche entre 2014 et 2020. Il est destiné à stimuler la reprise économique et la création d'emplois dans l'Union européenne. Il vise également à simplifier les procédures pour les entreprises et les universités pour les demandes de financement, en réunissant en un seul instrument toutes les recherches et fonds d'innovation précédents qui étaient présents au niveau de.



Son principal objectif est d'aider à combler le fossé entre la recherche et le marché en soutenant par exemple les entreprises innovantes à développer leurs avancées technologiques en produits ayant un potentiel commercial réel. Pour ce faire, des partenariats seront créés avec le secteur privé ainsi qu'avec les États membres pour pouvoir mettre en commun les ressources nécessaires. Concrètement, les partenariats public-privé seront mis en place sous la forme des «Initiatives technologiques conjointes», qui contiendront des engagements clairs à la fois de l'UE et des partenaires de l'industrie sur une période de sept ans.

La proposition de la Commission européenne de créer cet instrument avait été transmise au Conseil et au Parlement européen fin 2011 mais jusqu'à présent, aucun accord n'avait été atteint. Le principal problème était le budget de cet instrument: la Commission a proposé un budget de €80 milliards, tandis que le Conseil voulait réduire ce chiffre à €60 milliards et le Parlement voulait le porter à €100 milliards. Une autre pierre d'achoppement était

l'inclusion des PME dans ce programme car elles étaient généralement moins impliquées dans les programmes de financement de la recherche antérieurs.

Il semble maintenant qu'un compromis politique a été trouvé sur ces questions difficiles, juste à temps pour adopter des actes législatifs avant l'année prochaine (date de lancement officiel de *Horizon 2020*). Les deux institutions ont convenu de fixer le budget à €70,2 milliards. Cependant, ils ont également convenu de mettre en place un instrument distinct dans le programme *Horizon 2020* (un point qui a été longtemps problématique pour le Conseil) qui fera en sorte que 20% du budget sera consacré aux PME, bien que cet objectif reste «indicatif».

Bien qu'il n'y ait aucun accord définitif encore, la Commission a déjà présenté cinq projets le 10 Juillet dernier. Ceux-ci devraient recevoir au total €22,4 milliards du financement prévu par le programme *Horizon 2020*. Parmi ces projets on peut trouver des «Initiatives technologiques conjointes » qui mettent l'accent sur le développement d'avions plus propres et plus silencieux ou encore des vaccins de nouvelle génération.

Le texte final doit encore être publié et le CEPLIS vous tiendra bien évidemment au courant lorsque nous aurons plus de détails sur ce programme.

Vous pouvez trouver plus d'information sur le programme *Horizon 2020* via le lien suivant:

[http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index\\_en.cfm?pg=home](http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm?pg=home)

N'hésitez pas à revenir vers nous avec vos remarques et commentaires sur ce programme de financement crucial.

## Un tour d'Horizon 2020

Comme vous avez pu lire dans l'article précédent, le Parlement européenne et le Conseil de l'Union européenne ont récemment conclu un accord sur l'adoption du programme HORIZON 2020. Dans cet article, nous allons essayer d'expliquer plus en profondeur ce que ce programme implique et pourquoi il peut être important pour nous.

*Horizon 2020* est en fait un projet de financement de recherche de sept ans (2014-2020) et un programme d'innovation de l'Union européenne. Il est l'instrument financier pour la mise en œuvre de «l'Union de l'innovation», une initiative phare de la stratégie *Europe 2020* mise en place pour renforcer la compétitivité globale de l'UE et créer des emplois et de la croissance économique. Il vise à renforcer la position de l'UE dans le domaine de la science, de renforcer le leadership industriel dans l'innovation et d'aborder les grands problèmes de société tels que le changement climatique, les transports et la mobilité durable et la sécurité alimentaire.



Dans le passé, les fonds européens pour la recherche et l'innovation ont été répartis dans différents programmes: le programme-cadre pour la recherche et le développement technologique, les activités liées à l'innovation et à la compétitivité, le programme cadre pour l'innovation et l'Institut européen d'innovation et de technologie. Le nouveau programme *Horizon 2020* va mettre tout cela sous un même ensemble pour des raisons de clarté, pour une meilleure coordination et pour simplifier les procédures (ce qui était une demande importante de toutes les parties prenantes).

En 2011, la Commission européenne, en préparant le prochain cadre financier pluriannuel 2014-2020, a publié une communication dans laquelle elle a analysé les principaux défis futurs pour l'UE: faible croissance, innovation insuffisante et un ensemble diversifié de défis environnementaux et sociaux. Les solutions à ces différents problèmes sont liées: en s'attaquant à ces défis environnementaux et sociaux, l'Europe serait capable de stimuler la productivité, générer une croissance à long terme et assurer sa place dans le nouvel ordre mondial. En conséquence, la science et l'innovation sont bien sûr des facteurs cruciaux. Toutefois, la Commission a identifié un certain nombre de faiblesses graves dans le système d'innovation de l'UE. La principale faiblesse serait le **manque d'innovation** de l'UE: alors que l'Europe a pris une avance technologique dans les domaines « verts » et de la « qualité de vie » (santé, sécurité, etc), cet avantage est faible face à la concurrence croissante du reste du monde, et ses avancées ne se sont pas traduites en un avantage compétitif. En outre, la Commission européenne a identifié plusieurs problèmes structurels qui sous-tendent ce problème clé: la contribution insuffisante de la recherche et de l'innovation pour relever les défis sociétaux, le leadership technologique insuffisant, la faible capacité d'innovation des entreprises, la nécessité de renforcer la base scientifique et la coordination transfrontalière trop peu développée.

Il ressort également de plusieurs études scientifiques que la recherche et l'innovation et le marché qu'elle pourrait ouvrir souffrent d'importantes défaillances systémiques. L'intervention publique est donc justifiée et même nécessaire dans ce cas. Il est tout aussi clair que les seuls États membres ne seront pas en mesure de tout mettre en œuvre seuls. De plus, comme la Commission européenne le souligne, le financement de la recherche et de l'innovation était faible lorsque l'économie se portait bien, il est donc peu probable de voir une augmentation des investissements dans un avenir proche car la crise économique et financière continue de restreindre les budgets publics. En outre, quand un investissement a lieu, il souffre de fragmentation d'inefficacité. **La Commission européenne estime ainsi que le financement et la coordination de la recherche et de l'innovation est plus que nécessaire au niveau de l'UE.**

C'est pour mettre cela en pratique que le programme *Horizon 2020* a été lancé. Cet instrument financier va concentrer ses ressources sur trois axes prioritaires qui se renforcent mutuellement:

- **Excellence scientifique:** L'objectif est d'élever le niveau d'excellence de la base scientifique de l'Europe et d'assurer un flux constant de recherche de classe mondiale pour assurer la compétitivité à long terme en Europe. Cet axe appuiera les meilleures idées, développera des talents au sein de l'Europe, fournira aux chercheurs l'accès à des infrastructures de recherche prioritaires et fera de l'Europe un lieu attrayant pour les meilleurs chercheurs du monde.
- **Le leadership industriel:** Cet axe visera à faire de l'Europe un lieu plus attrayant pour investir dans la recherche et l'innovation (notamment l'éco-innovation), par la promotion d'activités pour lesquels les entreprises fixeront l'ordre du jour. Il fournira d'importants investissements dans les technologies industrielles clés, maximisera le potentiel de croissance des entreprises européennes en leur fournissant des niveaux

adéquats de financement et aidera les PME innovantes à devenir des entreprises d'envergure mondiale.

- **Défis sociétaux:** Cet axe reflète les priorités politiques de la stratégie *Europe 2020* et aborde des préoccupations majeures partagées par les citoyens de l'Europe et d'ailleurs. Cet axe cristallisera des ressources et des connaissances dans différents domaines, de technologies et de disciplines, dont les sciences sociales et les sciences humaines. Cela couvrira les activités de recherche sur le marché avec un nouvel accent sur les activités liées à l'innovation.

Les financements seront concentrés sur:

- Santé, changements démographique et bien être
- Sécurité alimentaire, agriculture durable, recherches marine et maritime et biotechnologies
- Energies sûres, propres et efficaces
- Transports verts et intégrés
- Action pour le climat, efficacité énergétique et matières premières
- Des sociétés sûres, innovantes et inclusives

En outre, le **développement durable** sera un objectif prioritaire de l'initiative *Horizon 2020*. La Commission s'attend à ce que 60% du budget total y sera lié, tandis que les dépenses liées au climat devraient atteindre jusqu'à 35% du budget. La répartition du budget donnera également la priorité aux dépenses ayant un impact immédiat sur la croissance et l'emploi par des investissements importants dans la finance et les PME. Enfin, la recherche sur l'énergie nucléaire fera également partie du programme *Horizon 2020*, permettant à l'Union de développer les technologies les plus avancées en matière de sécurité nucléaire, de radioprotection et de non-prolifération.



Pour atteindre ces objectifs, la Commission sera aidé par l'Institut européen d'innovation et de technologie, qui jouera un rôle important en combinant recherche, éducation et innovation, et le Centre commun de recherche, qui fournira un soutien solide aux politiques de l'Union.

Comme mentionné précédemment, la Commission vise également à faciliter l'accès au financement en améliorant ce qui était proposé dans les programmes-cadres précédents. Plus précisément, la Commission vise à réduire les coûts administratifs pour les participants; accélérer tous les processus de proposition et de gestion des subventions et réduire le taux d'erreur financière. Cette simplification sera réalisée à travers plusieurs dimensions. La première dimension est une simplification structurelle, y compris une architecture de programme plus simple (centrée sur les trois objectifs stratégiques) et un ensemble unique de règles de participation. La deuxième dimension est de simplifier les règles de financement, en tenant compte des préférences des parties prenantes pour un remboursement des coûts réels. La troisième et dernière dimension est constituée d'une stratégie de contrôle révisée, qui devrait atteindre un nouvel équilibre entre confiance et contrôle (par exemple: 7% des bénéficiaires d'*Horizon 2020* au maximum seront soumis à un audit sur l'ensemble de la période du programme). La Commission s'est fixé pour objectif de réduire le temps entre la demande initiale et l'admission définitive de la subvention à 100 jours.

En outre, *Horizon 2020* comprend également un engagement garantissant une forte participation des PME, y compris évidemment les PME de notre secteur. La Commission reconnaît que les PME ont un potentiel d'innovation important et elles ont la souplesse nécessaire pour apporter des percées technologiques révolutionnaires. Renforcer l'approche des PME, y compris l'amélioration de la participation des micro-entreprises, est indispensable si l'initiative *Horizon 2020* vise à aider les entreprises à croître rapidement aujourd'hui pour devenir les multinationales de demain. La Commission avait initialement proposé 15% du budget pour les PME mais comme nous l'avons vu dans l'article précédent, le Parlement européen et le Conseil de l'UE ont convenu que ce chiffre devrait être porté à 20%. Les mesures de simplification décrites ci-dessus seront également un avantage particulier pour les PME, car ils n'ont souvent pas les ressources pour faire face aux lourdes charges administratives qui sont inhérentes aux demandes de subsides. En outre, un point d'entrée unique pour les PME qui souhaitent participer à *Horizon 2020* sera mis en place. Enfin, un nouvel *instrument PME* sera mis en place dans le cadre de l'initiative *Horizon 2020*. Cet instrument, basé sur le modèle américain SBIR ([www.sbir.gov](http://www.sbir.gov)), permettra aux PME de mettre en avant leurs idées les plus innovantes. Seules les PME pourront demander un financement via cet instrument (même si elles peuvent également collaborer avec d'autres partenaires) et un soutien sera offert lors des différentes phases du processus.

Enfin, et c'est le plus important pour le CEPLIS, le programme *Horizon 2020* permettrait également de coordonner et soutenir notre action. En effet, la Commission européenne voudrait financer des associations qui organisent des réunions de réseautage visant à discuter des questions pertinentes concernant les différentes «familles» (santé, droit, ...) de notre secteur. **Cela permettrait au CEPLIS, en consortium avec un certain nombre de ses membres et/ou d'autres organisations européennes, de recevoir des fonds supplémentaires pour organiser des réunions sur l'impact de la crise économique sur les professions libérales par exemple. Les conclusions de ces réunions devront ensuite être présentées à la Commission européenne. Le financement de ces réunions se ferait à**

**hauteur de 100%. De cette façon, le rayon d'action de notre organisation pourrait être considérablement augmenté.**

En conclusion, nous pouvons dire que le programme *Horizon 2020* semble être une bonne évolution par rapport au dernier programme-cadre (7e Programme-Cadre), surtout compte tenu du rôle important que les PME ont à jouer dans ce domaine et les fonds supplémentaires qui seraient disponibles pour notre organisation. Le secrétariat du CEPLIS va évidemment vous tenir au courant des avancées concernant ce sujet dans le futur.

Le programme d'Horizon 2020 peut être consulté via l'adresse suivante:

[http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index\\_en.cfm?pg=home](http://ec.europa.eu/research/horizon2020/index_en.cfm?pg=home)

Veillez nous faire parvenir votre opinion par rapport à ce programme.



## Entrepreneurship 2020: Aperçu du programme

Lorsque la Commission européenne a lancé son «Small Business Act» en 2008, le CEPLIS avait immédiatement exprimé sa déception du fait que le document en question ne prenait pas en compte les caractéristiques professionnelles propres aux professions libérales. Avec les nouveaux Plan d'action *Entrepreneuriat 2020* (« Entrepreneurship 2020 ») publié le 9 Janvier 2013, qui comprend des dispositions spécifiques pour les professions libérales et la mise en place d'un groupe de travail pour évaluer leurs besoins spécifiques, il semble que notre objectif de longue date a été pris en considération par la Commission européenne et que nous avons fait maintenant un pas de plus vers la création d'une «Charte sur les professions libérales».



En 2008, la Commission européenne a adopté son « Small Business Act pour l'Europe » (SBA), un cadre d'action global pour l'Union européenne et ses États membres. Ses objectifs étaient « *d'améliorer l'approche globale de l'entrepreneuriat, d'ancrer définitivement le principe de Penser aux petits d'abord dans l'élaboration des politiques de réglementation et à promouvoir la croissance des PME en les aidant à surmonter les problèmes qui entravent leur développement* ». Outre certaines propositions de directives, il contenait aussi un ensemble de 10 principes pour guider la conception et la mise en œuvre de politiques tant au niveau communautaire qu'au niveau des États membres (par exemple: des conseils pour que les administrations publiques puisse répondre aux besoins des PME, faire en sorte que les entrepreneurs honnêtes puissent déposer leur bilan obtenir rapidement une deuxième chance, etc.)

Le CEPLIS avait répondu à ce document, affirmant que « *Le Conseil européen des Professions libérales salue et soutient en effet la plupart des initiatives prévues par le SBA* ». Nous avons également souligné que « *toutefois, il est clair [...] qu'il y a une distinction importante à faire entre les activités exercées par les professionnelles libéraux et celles que la communication de la Commission européenne vise à soutenir* ». En outre, notre organisation a appelé à une plus grande reconnaissance du rôle des professions libérales dans l'économie et la société européennes. Pour ce faire, nous avons proposé que la Commission européenne publie une

« Charte européenne des professions libérales » distincte dans laquelle la responsabilité directe et totale des professions libérales est pris en considération, ainsi que le triple contrôle auquel elles sont tenus (civil, pénal et déontologique).

À la suite d'un examen du SBA en 2011, la Commission européenne a conclu que bien que des progrès importants avaient été accomplis dans différents domaines, « les États membres doivent intensifier leurs efforts pour promouvoir l'entrepreneuriat et les PME pour soutenir l'esprit d'entreprise dans le climat économique difficile d'aujourd'hui ». Par conséquent, le 9 Janvier 2013, la Commission a lancé le **Plan d'action *Entrepreneuriat 2020*** pour « *développer le potentiel entrepreneurial de l'Europe, supprimer les obstacles existants et révolutionner la culture de l'esprit d'entreprise* ». Au cours des consultations de préparation de ce plan d'action, le CEPLIS a de nouveau souligné qu'une attention particulière devrait être accordée aux professions libérales, pour les raisons mentionnées ci-dessus et du fait que de nombreuses professionnels libéraux commencent leur carrière professionnelle en tant que « micro-entrepreneurs » (avec moins de 10 employés et un très petit budget initial). Nous avons proposé à nouveau à la Commission de lancer une « Charte relative aux professions libérales en Europe ».

Dans le document *Entrepreneuriat 2020* lui-même, nous pouvons voir que le lobbying du CEPLIS a porté ses fruits et que la Commission reconnaît enfin l'importance et la spécificité des professions libérales. Le plan d'action mentionne clairement que: « *ce principe s'applique également aux professions libérales et aux entrepreneurs individuels qui contribuent de manière significative à l'économie européenne* ». Cependant, ce qui est d'une plus grande importance pour nous est le fait que la Commission ait décidé de mettre en place un groupe de travail « *pour évaluer les besoins spécifiques des entrepreneurs des professions libérales en ce qui concerne des questions telles que la simplification, l'internationalisation ou l'accès au financement* ». La première de ces réunions, au cours de laquelle les différentes parties prenantes (y compris le CEPLI) pourraient présenter leurs points-de-vue sur le sujet, a déjà eu lieu et était très prometteuse.

Tout aussi important pour le CEPLIS, le Comité économique et social européen (CESE) a publié un avis sur le plan d'action *Entrepreneuriat 2020* dans lequel il déclare que « *Le Comité rappelle que le principe de subsidiarité et le rôle spécifique des professions libérales dans de nombreux États membres devraient être pris en compte afin d'encourager le développement d'une « Charte européenne pour les professions libérales » semblable à la « Charte européenne des petites entreprises »* ». Ceci est bien sûr très proche de l'idée d'une Charte sur la profession libérale européenne que le CEPLIS a proposé à plusieurs reprises à la Commission européenne depuis 2008 et il est en effet très important que nous ayons le soutien du CESE sur ce sujet.

Nous pouvons donc conclure que l'Union européenne est de plus en plus sensible aux besoins des professions libérales et aux propositions que le CEPLIS a faites à cet égard. Nous sommes aujourd'hui toujours plus près de la création d'une véritable « Charte des professions libérales » qui bénéficieraient grandement à nos professions afin de souligner leurs spécificités et leur importance. Ce serait donc un bon moment pour commencer à

réfléchir sur quels principes nous voulons exactement basé notre future « Charte ». Nous avons résumé certains points qui, selon le Secrétariat, devraient être inclus dans ce futur document. N'hésitez pas à revenir vers nous avec vos propres opinions et les points supplémentaires qui devraient être inclus selon vous.

**Points qui devraient être inclus dans la Charte des Professions Libérales:**

- Réduire les charges administratives, tout en respectant en même temps les règlements qui visent à protéger les clients et les patients → préserver leur santé et leur sécurité
- Faciliter le démarrage et la pérennité des «micro-entreprises»
- Harmoniser les programmes d'éducation afin de faciliter la mobilité internationale ☒ qualité suffisante pour assurer la sécurité des clients et des patients
- Améliorer les procédures de reconnaissance dans les États membres → procédures simples et des points accès clairs → échanger les meilleures pratiques → (directive 2005/36)
- Une plus grande coopération entre les organismes de réglementation → échanger les meilleures pratiques, rencontres internationales ...
- Accroître l'accès au financement
- Adopter des mesures qui pourraient résoudre les problèmes liés au risque personnelle et triple contrôle auquel sont soumises les professions libérales
- Un commissaire responsable pour les professions libérales
- Evaluer l'impact de la législation sur les professions libérales (comme le «test PME» qui existe maintenant)
- Une «période d'attente» après la faillite